

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Saône et Loire

-----  
**EXTRAIT DE REGISTRE**  
des décisions du Président  
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)  
En date du 06 mai 2024

**DS 24-015**  
**Marche 24ADM01 Véhicules**  
**Déclaration d'infructuosité**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,  
Vu le Code de la Commande Publique en particulier les articles L2123-1, R2122-8 et L2122-1,  
Vu les statuts du SYDESL,  
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16/10/2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,  
Considérant la publicité réalisée (référence 24ADM01),  
Considérant les offres remises,  
Considérant le caractère irrecevable des offres reçues (plis 1 et 2),  
Considérant qu'il n'y a aucune offre recevable ;

**DECIDE**


Article 1<sup>er</sup> Le marché 24ADM01 est déclaré infructueux.

Article 2 Conformément à l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique, un marché négocié sans publicité sera lancé pour pourvoir aux besoins du SYDESL. Les deux candidats ayant remis des offres irrégulières seront entre autres consultés.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Jean SAINSON

  
Signé électroniquement par : Hervé REYNAUD  
Date de signature : 07/05/2024  
Qualité : Présidents